

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016079	Date d'inspection Le 17 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Poussins		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : b) une période de repos d'une durée établie selon les besoins de chaque enfant en bas âge ou d'âge préscolaire qui y est bénéficiaire de services qui ne dépasse pas deux heures consécutives, sauf sur demande écrite du parent ou du tuteur de l'enfant de prolonger cette durée. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	22(b)	24 oct. 2022	20 déc. 2022
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	24 oct. 2022	20 déc. 2022
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(b)	24 oct. 2022	20 déc. 2022
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	43	24 oct. 2022	20 déc. 2022
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	9(1)	24 oct. 2022	20 déc. 2022

### Commentaires généraux

Le cabinet était toujours brisé, cependant, l'éducatrice a déplacé les médicaments et produits toxiques dans un cabinet qui se verrouillais.

Commentaires généraux

Je recommande pour le renouvellement.

original signé par  
Sabrina Diotte

Signature de la personne responsable de la délivrance de  
permis

Le 20 décembre 2022

Date

original signé par  
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 décembre 2022

Date